



COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE
République Française
Département de la Haute Corse

N° 263/2016

Arrêté

Portant report du marché forain du vendredi 07 octobre au vendredi 14 octobre 2016

Le Maire de la Commune de l'Île Rousse,
Chevalier de la légion d'honneur,


VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
VU l'arrêté municipal du 09 aout 2005, portant organisation du marché forain sur la Commune de L'Île-Rousse,
Considérant les dates des premiers et troisièmes vendredis du mois, dates auxquelles les marchés forains ont lieu sur la Commune,
VU le marché forain prévu le vendredi 07 octobre 2016,
Considérant le 16^{ème} Rallye Tour de Corse Historique, qui aura lieu du 07 au 08 octobre 2016, sur la Place Paoli,
Il convient de reporter le marché forain du vendredi 07 octobre au vendredi 14 octobre 2016.

ARRETE :

Article 1- Le marché forain de L'Île-Rousse du vendredi 07 octobre 2016 n'aura pas lieu et sera reporté au vendredi 14 octobre 2016.

Article 2- Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant de Communautés de brigades de Gendarmerie de L'ÎLE-ROUSSE, La Police Municipale, le régisseur placier, le représentant des forains sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié en forme habituelle.

Fait à l'Île-Rousse le 26 septembre 2016
Le Maire

Le Maire

J.J. ALLEGRI-MONETTI
Chevalier de la Légion d'Honneur

Délais et voies de recours : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative, dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de son affichage en mairie et de son envoi en préfecture.

Notifié le :

Signature: